RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 07790
Numéro SIREN : 409 615 523
Nom ou dénomination : ABDI

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 141133

20221411332021

DATE DEPOT : 20/10/2022

N° DE DEPOT : 141133

N° GESTION : 1998B07790

N° SIREN : 409615523

DENOMINATION : ABDI

ADRESSE : 121 R CAMBRONNE 75015 PARIS

MILLESIME : 2021

LPS12159170

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
04 NOV. 2022
Sous le N° :
141133

«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIEGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121

RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)
SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX,
LE TRENTE JUIN, A DIX SEPT HEURES,
AU SIÈGE SOCIAL.

Les Associés de la Société **"ABDI"** se sont réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés, en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André BENICHOU, Co-Gérant Associé de la Société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 126 à 195 et de 376 à 439, ci 134 PARTS

Monsieur le Président constate que sont présents à la réunion :

- Madame Joëlle BEN SAMOUN Epouse BENICHOU
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 196 à 250 et de 440 à 500, ci... 116 PARTS

- Monsieur Didier BEN SAMOUN
propriétaire de CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 1 à 70 et de 251 à 314, ci 134 PARTS

LB

- Madame Louise LEVY Epouse BEN SAMOUN
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 71 à 125 et de 315 à 375, ci 116 PARTS

TOTAL **500 PARTS**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, réunissant l'intégralité du capital social.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau, et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la SARL ABDI,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2021,**
- Le rapport de la Gérance pour ledit exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les rapports et les documents comptables ci-avant visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition, au siège social, depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Approbation desdits rapports et conventions éventuelles,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Quitus à la Gérance,
- Reconduction des fonctions des Co-Gérants,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

LB

Puis, il donne lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Enfin, Monsieur le Président, déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, et connaissance prise des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, déclare qu'il n'a été passé aucune convention tombant sous les prévisions dudit article.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur proposition de la gérance d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS (3.593 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	156.987 EUROS
Bénéfice de l'exercice	3.593 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	**160.580 EUROS**

LB

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 JUILLET 1965, l'Assemblée prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, donne quitus à la Gérance pour son mandat, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de reconduire, pour une nouvelle période d'UNE ANNÉE, les fonctions des Co-Gérants, Monsieur André BENICHOU et Monsieur Didier BEN SAMOUN, étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

Ladite Assemblée devant se tenir dans les SIX mois de la clôture dudit bilan.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- A la Gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent,

- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que les Co-Gérants.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 heures.

LB

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture faite, a été signé par les associés et les Co-Gérants.

Monsieur André BENICHOU
CO GERANT ASSOCIE



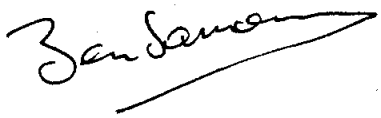
Monsieur Didier BEN SAMOUN
CO GERANT ASSOCIE



Madame Joëlle BENICHOU
ASSOCIEE



Madame Louise BEN SAMOUN
ASSOCIEE



certifié conforme

Liasse 22 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" [1 | 2]

Adresse de l'entreprise 121 RUE DE CAMBRONNE 75015 PARIS Durée de l'exercice précédent * [1 | 2]

Numéro SIRET * 4 0 9 6 1 5 5 2 3 0 0 0 2 7 Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 | 1 2 | 2 0 2 1

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	74 250	AI		74 250
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	608 -	AS	315	294
	Autres immobilisations corporelles	AT	104 544	AU	95 028	9 515
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	239	BE		239
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	12 966	BI		12 966
	TOTAL (II)	BJ	192 608	BK	95 343	97 265
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	60 148	BO		60 148
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	39 800	BU		39 800
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	351	BW		351
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	211 376	BY	11 204	200 172
	Autres créances (3)	BZ	32 106	CA		32 106
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	75 630	CG		75 630
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	85	CI		85
	TOTAL (III)	CJ	419 496	CK	11 204	408 292
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	612 104	LA	106 547	505 557

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 200)	DA	38 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 821
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	156 987
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 593
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	202 601
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	98 639
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 177
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	93 261
	Dettes fiscales et sociales	DY	74 203
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	13 674
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	302 956
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	505 557

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		FG	302 956
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	9 858

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts comptables Janvier 2022

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	28 572	FB	FC	28 572
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	779 542	FH	FI	779 542
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	808 114	FK	FL	808 114
	Production stockée *				FM	(24 331)
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	833
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	22
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	784 639
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	202 870
	Variation de stock (marchandises)*				FT	3 850
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	239 380
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	5 220
	Salaires et traitements *				FY	220 882
	Charges sociales (10)				FZ	79 095
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	5 523
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	21 248
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	778 073
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	6 566
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 088
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	4 088
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	(4 087)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	2 479

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 472
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 472
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	2 166
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	283
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 449
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	2 023
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	909
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	789 112
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	785 519
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	3 593
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	4 473
	(3) Dont — Crédit-bail mobilier *	HP	
	(3) Dont — Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	HI	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
	(6*ter*) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 9 756	A2	15 634
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 2 798 obligatoires A9 12 836		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7 2 798 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
CHARGES EXCEPTIONNELLES	608	
AMENDES ET PENALITES	1 558	
VNC / PDT CESSION ELT ACTIF	283	
PDT EX. ANTERIEURS		4 472

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
REGUL COMPTE TIERS		4 473

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

ABDI "PERMELEC"

Annexes

Annexes

ABDI "PERMELEC"

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 505 556,90 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 593,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/05/2022 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ABDI "PERMELEC"

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.